



www.anqaev.fr



Avril 2019

N° 2019 – 06

Mesures d'urgence, été 2019

Lors de la réunion de la Commission de révision des Plans de Protection de l'Atmosphère du 23 avril 2019 à Aix en Provence, nous avons présenté des mesures d'urgence pour l'été 2019 .

Daniel Moatti, notre président animait l'atelier intitulé : « **Mesures d'urgence et besoin de mesures** » . Ce dernier entrait dans le cadre d'une application, non du PPA 2020, mais une demande particulière a été faite auprès de la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement pour une application effective dès juin 2019 pendant le rush des ferries et des navires de croisière de juin à septembre 2019 inclus, d'où le mot « Urgence »

Voici les propositions :

I - Besoins de Mesures

- Données en temps réel de la météo et transmission aux capitaines des navires
- Alertes préalables d'Atmosud en cas de prévision de pics de pollution
- Diffusion des mesures des relevés de la qualité de l'air par tranches de 10 minutes ou ¼ d'heure (rapport de la Cour des Comptes de l'Union Européenne, spécial n°3, 2018.) En effet, les moyennes horaires lissent les pollutions violentes survenant à plusieurs reprises dans la journée sur des temps courts, or les corps auront quand même été soumis à la fin de la journée à des épisodes totalisant une ou plusieurs heures de dépassement des normes, passant inaperçus lors de relevés horaires ;
- Mesures des particules ultrafines de 10µ, 2,5µ, 1µ et inférieures, par masse et aussi, par dénombrement, conformément aux normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé, rapport Nairobi, 6 décembre 2017 et la Cour des Comptes de l'Union Européenne (rapport spécial n°3, 2018 « **Pollution de l'air : notre santé n'est pas toujours suffisamment protégée** »).

II – Mesures d'urgence

- Que les PPA de la région prévoient le passage au carburant à 0,1% de teneur en soufre dès l'entrée dans les zones navigables/portuaires et à quai lorsque Atmosud annonce un pic de pollution dans les 24 ou 48 heures qui suivent ;
- Intensification des contrôles des navires par le CSN de Marseille et ses agents ;
- Ecoconduite des navires par ralentissement comme le propose le Président de la République ;
- Information des passagers en cas de pic de pollution ou de pollution dépassant les normes ;
- Différer l'entrée dans les port des navires polluants en cas de vents défavorables pour les riverains des quartiers proche des ports. Coopération entre Météo-France et Atmosud prévue ;
- Passage au carburant à 0,1% de teneur en soufre en toutes circonstances
- Interdiction des navires les plus polluants.

Le directeur d'**AtmoSud**, nous a répondu positivement le 30 avril 2019 en ce qui concerne les besoins de mesures, en particulier sur la mise en œuvre de relevés inférieurs à 1 heure, de façon à ce que les pics de pollution émis par les navires entrant, sortant, manoeuvrant et restant à quai moins de deux heures apparaissent.

Le dénombrement des particules ultrafines est prévu. Jusqu'où AtmoSud ira-t-il, 2,5µ, 1µ et moins ? C'est en attente. Cette évolution institutionnelle semble importante. Nous espérons une réponse rapide de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour les mesures d'urgence.



www.anqaev.fr



Du côté universitaire

La pollution de l'air par les activités maritimes devient un sujet d'étude, d'autant que l'ONU, l'Union Européenne et le Gouvernement français semblent vouloir se lancer dans les Objectifs de Développement Durable.

Plusieurs réunions ont eu lieu et d'autres sont à venir dans les semaines qui suivent. Il se peut même que nous ayons besoin de participants. Nous vous tiendrons au courant de ces évolutions.

Le bruit

La Métropole lance une enquête sur le bruit en vue d'élaborer un nouveau plan de lutte. Certains d'entre vous sont visiblement dérangés non seulement par les fumées des navires, mais aussi par le bruit et les vibrations nocturnes émis durant les nuits de présence à quai de certains de ces bateaux. C'est le moment de donner votre avis :

La Métropole Nice Côte d'Azur a besoin de **votre avis !**
Consultation publique du 3^{ème} Plan de Prévention du
Bruit dans l'Environnement

Jusqu'au vendredi 17 mai 2019 inclus

Sur le site <http://auditorium.nicecotedazur.org>

& à l'Observatoire de l'Environnement

Le projet du nouveau port de commerce de Nice

Bien qu'aucune information n'ait été communiquée sur l'avancement de l'étude lancée par le Président de la Métropole en décembre 2018, un nouvel article dans un dossier '**Le Marin**' citant Mr Roger Roux VP délégué aux Ports de la Métropole et Mr André Gaillard président de l'Union Maritime des Alpes maritimes en confirme la nécessité. Voir l'article sur www.anqaev.fr

Assemblée Générale de l'ANQAEV

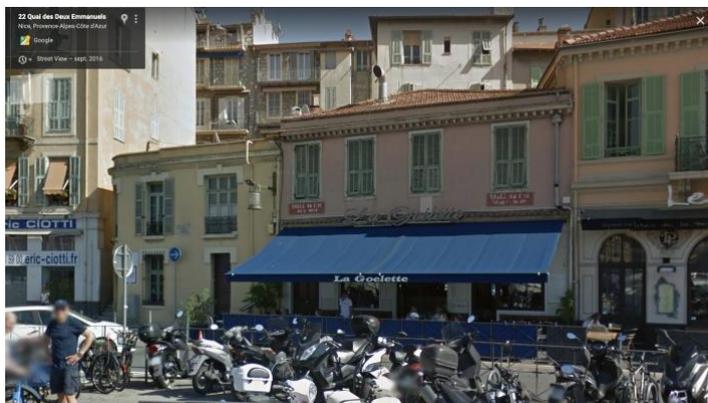
⇒ Réservez la date :

Vendredi 14 juin à 17h00

Salle du 1^{er} étage

Restaurant « La Goëlette »

22 Quai des 2 Emmanuels



Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr